

NOTRE ÉTHIQUE DE VENTE



C'EST LA LOI

TOUT LE TEMPS

.....

**LA DIRECTION SOUTIENT SES
EMPLOYÉS ET GESTIONNAIRES
DANS L'APPLICATION DE
L'ÉTHIQUE DE VENTE ET DANS
LEURS DÉCISIONS DE NE PAS
VENDRE D'ALCOOL À CERTAINES
PERSONNES.**

.....

*La modération
a bien meilleur goût.*



18+



- C'est refuser de vendre à un mineur.
- C'est refuser de vendre à une personne manifestement en état d'ébriété.
- C'est refuser de vendre à une **personne majeure*** qui tente d'acheter de l'alcool pour un mineur ou pour une personne manifestement en état d'ébriété.

.....

LA SAQ ASSUME SON RÔLE SOCIAL

Notre personnel a le droit et le devoir de vérifier l'âge, l'état ou l'intention des acheteurs et de refuser de vendre de l'alcool s'il le juge nécessaire afin de respecter notre éthique de vente.

La décision rendue devra être respectée.

Nous avons à cœur de bien vous servir et de faire des ventes responsables. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de notre éthique de vente ou pour formuler tout commentaire, adressez vous à notre service à la clientèle:

Téléphone (sans frais): **1 866 873 2020**
Courriel: **info@saq.com**

*Selon la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, «un adulte ne peut acheter de l'alcool pour un mineur»; ainsi, la loi ne fait aucune distinction entre l'adulte ou le parent... notre éthique de vente non plus. C'est pourquoi, en cas de doute, nous refusons aussi de vendre à un parent (ou à un tuteur) qui désire acheter de l'alcool pour son enfant mineur.